

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 19 Juillet (19/07/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par Mme Nicole STOCCO), M. Didier MOTHES (représenté par M. Bernard REDON), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. Franck BOUSQUET), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), M. Guy ROQUEFORT (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), Mme Colette ROLLET (représentée par M. Abdelkader SELAM), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Claude GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENTE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Christine LASSALE est nommée secrétaire de séance.

M. CHARLES ne prend pas part au vote.

07 – 19 Juillet 2013

ANNULATION DE L'ACHAT A M. ET MME LAFAGE DES PARCELLES CR N^{OS} 788 – 790 ET 791 SISES CHEMIN DE LA RHODE. ANNULE LA DELIBERATION N° 03 DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération n° 03 du 14 février 2013.

Vu le courrier de Monsieur et Madame LAFAGE en date du 28 mai 2013.

Considérant que les conjoints LAFAGE ont pris la décision irrévocable de ne pas donner suite au projet de vente des parcelles leur appartenant cadastrées section CR n^{OS} 788, 790 et 791 sises Chemin de la Rhode.



Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'annuler l'acquisition par la Commune desdites parcelles conformément à la volonté des propriétaires ; et ainsi d'annuler la délibération approuvant l'acquisition.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

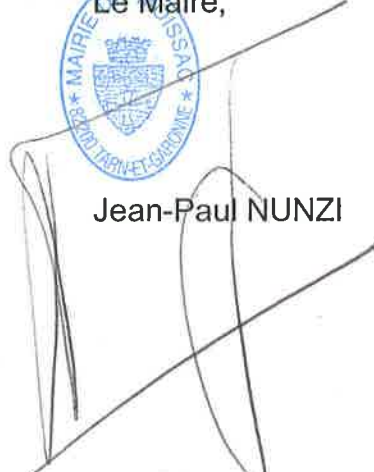
APPROUVE l'annulation de la délibération n° 03 du conseil municipal dans sa séance du 14 février 2013.

APPROUVE l'annulation de l'acquisition des parcelles cadastrées section CR n°s 788, 790 et 79, sises Chemin de la Rhode, d'une superficie totale de 1 695 m², pour un montant de 40 800 €uros payables en 15 annuités à Monsieur et Madame LAFAGE.

Pour copie conforme

Moissac le 29 juillet 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :